Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-122-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Numéro : 2026-122
Codification acte : 1.4

DELIBERATION

Objet : Convention relative à la mise en place de permanences mensuelles d'avocats

Le 16 novembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER , Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Eric LAGER à Monsieur Marcel JACOB.

Absent : Monsieur Ludovic CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que l'équipe municipale entend promouvoir une ville solidaire et à ce titre souhaite offrir aux Andréziens-Bouthéonnais un accès privilégié à différents services susceptibles de les aider dans leurs vies quotidiennes.

Il rappelle que c'est dans ce cadre qu'une convention avait été conclue avec le cabinet SELARL FERRET-POIRIEUX-MANTIONE pour proposer aux Andréziens-Bouthéonnais des consultations juridiques gratuites. Le cabinet nous ayant fait part de son souhait de ne pas reconduire le dispositif, le cabinet BASSET-BOUCHET-HANGEL, présent sur Andrézieux-Bouthéon a fait part de son intérêt pour reprendre les consultations.

Il propose d'établir une convention avec le cabinet d'avocats BASSET-BOUCHET-HANGEL afin d'offrir aux administrés de la commune, des consultations mensuelles et gratuites dans les locaux de la mairie.

Monsieur le Maire explique que ces prestations de conseils juridiques portent sur l'ensemble des domaines du droit et sont réservées aux personnes n'ayant pas déjà un avocat en charge de leur dossier. Les avocats participant à ces permanences s'engagent à renseigner gracieusement toute personne prenant rendez-vous.

Il indique qu'une convention d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2027, renouvelable de manière tacite deux fois, a été rédigée, pour préciser les modalités de fonctionnement, à savoir :

- Des permanences de vingt minutes se tiendront en Mairie selon un calendrier et plages horaires définis par les deux parties.
- Le service accueil de la Mairie tiendra à jour le planning de rendez-vous et le transmettra au cabinet quelques jours avant chaque permanence.
- La Ville mettra à disposition gratuitement un bureau pour accueillir le public lors de ces consultations.
- Le cabinet d'avocats honorera tous les rendez-vous pris gratuitement tant vis-à-vis des bénéficiaires que de la Ville. L'objet de la consultation sera une orientation générale et une information de proximité afin d'aider les personnes à faire face à une convocation en justice et de les conseiller sur des problèmes juridiques ou administratifs, dans tous les domaines du droit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en place de permanences mensuelles d'avocats à conclure avec la SELARL BASSET-BOUCHET-HANGEL, à compter du 1er janvier 2027 pour un an et renouvelable tacitement deux fois,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 novembre 2026

Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE